



## PRÉFÈTE DE LA SOMME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 7 septembre 2020

## ÉLECTIONS MUNICIPALES COMPLÉMENTAIRES DES 4 ET 11 OCTOBRE 2020 GUIGNEMICOURT, MÉHARICOURT ET PARVILLERS-LE-QUESNOY

Des élections municipales complémentaires sont organisées les dimanches 4 et 11 octobre 2020 dans les communes de Guignemicourt, Méharicourt et Parvillers-le-Quesnoy.

Tout candidat à ces élections doit préalablement déclarer sa candidature.

Cette formalité est obligatoire pour tous les candidats.

La déclaration de candidature est déposée par le candidat ou son mandataire.

Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, télécopie ou messagerie électronique, n'est admis.

Le dépôt des candidatures se tiendra sur rendez-vous aux dates suivantes :

➤ Pour Guignemicourt :

- pour le premier tour : du lundi 14 au jeudi 17 septembre 2020, de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, excepté le jeudi 17 septembre jusqu'à 18h00.
- pour le second tour : le lundi 5 octobre 2020 de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 et le mardi 6 octobre 2020 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Le dépôt aura lieu à la préfecture, sise au 51 rue de la République à Amiens.

La prise de rendez-vous doit être faite au numéro suivant : 03.22.97.83.49.

➤ Pour Parvillers-le-Quesnoy et Méharicourt :

- pour le premier tour : du lundi 14 au jeudi 17 septembre 2020 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, excepté le jeudi 17 septembre jusqu'à 18h00.
- pour le second tour : le lundi 5 octobre 2020 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 et le mardi 6 octobre de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Le dépôt aura lieu à la sous-préfecture de Péronne, sise au 25 avenue Charles Boulanger à Péronne.

La prise de rendez-vous doit être faite au numéro suivant : 03.22.97.83.10.

### Service communication et représentation de l'État

Tél : 03 22 97 81 48

Mél : pref-communication@somme.gouv.fr



PrefectureSomme



@Prefet80

51, Rue de la République  
80000 Amiens

Les personnes amenées à se présenter pour déposer une candidature devront obligatoirement porter un masque et sont invitées à se munir de leur stylo personnel.

L'enregistrement des candidatures intervient lorsque le dossier est complet. Il est donc important que les candidats s'assurent de la complétude de leur dossier avant dépôt en préfecture ou sous-préfecture.

Les imprimés nécessaires aux déclarations de candidature ainsi que l'ensemble des informations relatives à ces scrutins sont disponibles sur le site internet de la préfecture au lien suivant :

<https://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete-elections/Elections/Elections-politiques/Elections-Municipales-Partielles/Candidatures-Communes-de-moins-de-1000-habitants>